

COMMUNE : 140 PEZILLA DE LA RIVIERE

ARRONDISSEMENT : 66 PERPIGNAN

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE SAINT ESTEVE



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	1 Bases d'imposition effectives 2019	2 Taux d'imposition communaux de 2019	3 Taux d'imposition plafonnés 2020	4 Bases d'imposition prévisionnelles 2020	5 Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	4 039 691	14,25	>>>	4 185 000	596 363
Taxe foncière (bâti).....	2 773 545	20,10	>>>	2 892 000	581 292
Taxe foncière (non bâti).....	167 345	27,91	>>>	169 500	47 307
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4			>>>		628 599
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b			>>>		
Total :					628 599

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1560498 - 84 188 - Total allocations compensatrices
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget à 6
 84 188 - Produit des IFER à 8
 - Produit de la CVAE à 9
 + 51 345 - Versement GIR à 11
 - TASCOM à 10
 + 628 599 - Prélèvement GIR à 1
 = 596 363 - DCRTP à 11
 596 363 - Produit prévisionnel de TH
 628 599 - Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)
 628 599 - Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires à 1b

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	6 Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3)	7 Produit attendu	8 COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	9 Taux de référence 2020 (col.6 x col.8)	10 Bases d'imposition prévisionnelles 2020	11 Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe foncière.....	20,10	628 599	1	20,10	2 892 000	581 292
Taxe foncière (non bâti).....	27,91	628 599	1	27,91	169 500	47 307
CFE.....	>>>					

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A PERPIGNAN Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le

PAR INTERIM PASCALE NANTE

le 05 MARS 2020

A Pezilla la Rivière le 24 juin 2020
 Le maire,



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER POUR SERVIR DES PREFERENTIAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, A RENDRE A LA COMPAGNIE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
 2020



COMMUNE : 140 PEZILLA DE LA RIVIERE
 ARRONDISSEMENT : 66 PERPIGNAN
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE SAINT ESTEVE

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (1a)		2. BASES NON TAXEES (1b)		4. PRODUIT DES IFR (6)	
Taxe d'habitation :	73 710	Bases exonérées par le conseil municipal		Éoliennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :	1 574	Taxe foncière (bâti)		Centrales électriques	
a. Personnes de condition modeste	0	Taxe foncière (non bâti)		Centrales photovoltaïques	
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	1 881	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		Centrales hydrauliques	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	7 023	Bases exonérées par la loi		Transformateurs	
Taxe foncière (non bâti) :		Taxe foncière (bâti)		Stations radioélectriques	
Taxe professionnelle / CFE :		Taxe foncière (non bâti)		Gaz - Stockage, transport...	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)			
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire		Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles			
c. Autres allocations		3. CVAE (1c)			
Dotations pour parts de THLY :	0	a. CVAE : part nette versée par les entreprises			
		b. CVAE : part dégrévée			
		c. CVAE : part relative aux exonérations compensées			
		d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées			
				40 469	
				>>>	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (1d)	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental (14)			Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16)		MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)	
	national (13)	23,69	59,23	Taux 2019 des EPCI (16)	17	Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe foncière (bâti).....	21,59	23,69	59,23	2,00000	57,23	>>>	>>>
Taxe foncière (non bâti).....	49,72	52,27	130,68	2,05000	128,63	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national >>>	Taux communal >>>
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	34,59

DIMINUTION SANS LIEN (1e)
 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :